

**Matinée d'étude gestion des petits CE et protection des ZH**  
**Le 21 octobre 2014 à Lasne**

*Présents : M Sengier, C Bia-Lagrange et J Hautfenne (Lasne), L Chavanne, T Janssens et S Bourgaux (Chaumont-Gistoux), F Smet (Lincent), V Bulteau (Beauvechain), B Maroy (Walhain), F Ninane (Jodoigne et Hélécine), N Delacroix (Incourt), H Van de Wyer (Mont-st-Guibert), J Taymans (Natagora BW), D Sevrin (Culturalité), JM Tricot (CRDG), F Minette (CR Escaut-Lys)*

Les présentations des différents orateurs sont à retrouver sur le site du CRDG à l'adresse suivante :  
[www.crdg.be/site/gpce-pzh.html](http://www.crdg.be/site/gpce-pzh.html)

## 1/ La gestion des petits cours d'eau par les communes

### **Présentation de la commune de Lasne**

La Commune de Lasne est exemplaire, sur plusieurs points :

- interventions chez le riverain ? Oui
- implication du personnel communal ? Oui (via Service travaux et Joël Hautfenne)
- accompagnement pédagogique ? Oui (via Leçon verte et CRDG)
- information des riverains ? Oui (via toute boîte « chantiers » du CRDG)
- intervention communale sur cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie ? Oui (car la Province du BW a une vision jugée trop «classique» de la gestion des cours d'eau) (ndlr : évolution positive depuis quelques années)

Origine du projet et conditions de réussite :

- façon non intégrée dont la Province du BW gérait les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cat (ex : objectif de résultats en terme de cubage de produits de curage à obtenir...)
- intervention des pêcheurs à un moment donné (même si l'écosystème s'est reconstitué depuis)
- un membre du personnel communal particulièrement sensible sur ce sujet
- refus des autorités communales de continuer de la sorte
- recours à une entreprise spécialisée (Ecoservice ou Floreco) sur les 3<sup>èmes</sup> cat
- lors des visites annuelles des cours d'eau, la commune demande à la PBW de ne plus intervenir, sauf si présence de gros arbres menaçants

### **Questions-réponses par rapport à l'expérience de Lasne**

- à Beauvechain, le curage est nécessaire à cause de l'arrivée importante de boues des versants. Attention : dorénavant, il semble que les agriculteurs vont devoir prendre en charge eux-mêmes la gestion des boues (considérées comme « déchets »).
- Pourquoi faire le travail d'entretien de la végétation à la place des riverains ?  
*Réponse de Marie* : les riverains se demandent pourquoi ils devraient faire le travail à la place des gestionnaires des cours d'eau (d'où, on tourne en rond si on campe chacun sur ses positions). En fait, la même question se pose pour l'entretien des trottoirs que pour l'entretien des abords des cours d'eau
- Pourquoi intervenir pour faucher de la broussaille (utile sur le plan écologique) ?  
*Réponse de Marie* : l'approche à Lasne est effectivement fort esthétique, pour être en phase avec la vision des habitants. Mais, on passe une fois seulement tous les 10 ans et, l'année suivante, la nature a déjà repris ses droits

- Ce n'est pas facile de cibler les interventions : par exemple, la présence d'embâcles doit-elle systématiquement être combattue ? Pourquoi ne pas privilégier des interventions ciblées plutôt qu'un mode d'intervention méthodique et systématique comme pratiqué à Lasne ?
- A Walhain, la tendance est notamment de laisser (voire créer) quelques gros embâcles pour récupérer les déchets flottants (OFNIs)
- Comment se fait le contact avec les riverains ?  
*Réponse de Marie* : on essaye de les prévenir, mais ce n'est pas toujours possible. Rares sont les réactions négatives des riverains : parfois l'une ou l'autre est plus virulente. Tout le bois est évacué. Les riverains rencontrés sur le terrain sont contents du passage des ouvriers communaux
- Quid des permis pour l'abattage des grands arbres ?
- Quid de la déstabilisation des berges suite aux abattages ?  
*Réponse de Marie* : non, car les arbres repoussent ensuite. Au moins, la rivière revit et respire comme cela !
- dans l'idéal, les cantonniers de rivière devraient revenir en Dyle-Gette

### **Tour de table des gestions dans les autres communes**

- à Chaumont-Gistoux :
  - o pas d'intervention systématique comme à Lasne
  - o quelques cours d'eau de 3<sup>ème</sup> cat
  - o intervention ponctuelle par les ouvriers communaux (personnel motivé et mandaté par les autorités)
  - o retrait du gros bois dans les cours d'eau, considéré comme déchets
  - o nettoyage des déchets ménagers dans les cours d'eau et abords (abondants)
  - o gestion des plantes invasives
  - o pas d'intervention sur les 2<sup>èmes</sup> cat (la Province du BW est prévenue si problèmes)
  - o 2 équipes :
    - petits travaux= 2 ouvriers attachés au Service Environnement (+ l'agent constatateur) (surtout nettoyage de déchets)
    - plus gros travaux = ouvriers attachés au Service Espace vert
  - o l'Echevin de l'environnement n'est pas le même que l'Echevin des travaux, ce qui ne facilite pas les interactions entre services
- à Hélocine et Lincent :
  - o peu de cours d'eau de 3<sup>ème</sup> cat
- à Mont-St-Guibert :
  - o pas d'intérêt particulier de la part des autorités communales
  - o problématique de l'accès du bétail aux cours d'eau
- à Incourt :
  - o idem qu'à Chaumont-Gistoux
  - o enlèvement d'entraves, de troncs menaçants en bord de cours d'eau
  - o gestion des balsamines (avec des résultats significatifs + solidarité amont-aval avec Perwez)
  - o pas d'intervention systématique, mais intéressé par l'approche de Lasne
  - o intervention d'urgence de la part de la Province du BW, suite à la tornade de 2014
- à Walhain :
  - o les contacts avec la Province du BW se sont nettement améliorés
  - o ne fait plus systématiquement une surveillance comme par le passé (interventions plus ponctuelles)
  - o gestion de la Balsamine il y a 2 deux ans (les scouts sont plus efficaces que les jeunes d'Été solidaire)
  - o niveau d'envasement et d'encrassement du Nil/Hain catastrophique en amont de la vallée (pas encore d'assainissement) : envahissement par la callitriche

- ensemencement bactérien du Hain depuis 3 ans : ça fonctionne bien, mais c'est cher
- le profil en long des cours d'eau est perturbé par les curages historiques
- les agriculteurs se plaignent des bourrelets de curage
- à *Beauvechain* :
  - quasi pas de 3<sup>ème</sup> cat, mais bonne interaction avec la Province du BW
  - gestion des 2<sup>èmes</sup> cat « en bon père de famille »
  - la commune peut intervenir sur un 2<sup>ème</sup> cat même si ce n'est pas de sa compétence « administrative »
  - l'abondance de cresson sur le Nodebais a nettement diminué depuis la pose du collecteur d'eaux usées (+ le poisson revient dans ce cours d'eau)
  - *via* le suivi PCDN du BO du Nodebais, on voit une nette amélioration de l'avifaune depuis les travaux d'assainissement (min 2 nichées de martin-pêcheur sur ce cours d'eau et 13 jeunes en 2014 !)

### ***Intervention de Jean-Marie Tricot (CRDG)***

- Effectivement, tout est lié, car les cours d'eau vont au-delà du simple lit mineur à entretenir : les berges, les rives et les zones humides en fond de vallées font partie intégrante des objectifs de restauration visés par le CRDG.
- La difficulté, c'est que les points de vue par rapport à ces éléments du maillage écologique peuvent varier d'une personne à l'autre : par exemple, la ripisylve (= ensemble des arbres implantés dans la berge ou à proximité immédiate du cours d'eau et en densité +/- abondante) peut être considérée soit comme un atout (biodiversité pour le cours d'eau) soit comme une contrainte (risque d'embâcles et d'inondations car pas d'entretien par les riverains ou risque d'empiètement sur les terres agricoles si pas d'entretien).
- Le tour de table des partenaires communaux a démontré qu'au départ de l'entretien des cours d'eau (curage ou ripisylve), on en vient automatiquement à élargir le sujet : accès du bétail aux cours d'eau, éradication des invasives proliférant le long des cours d'eau, retour du martin-pêcheur, protection des zones humides. Cela confirme que la gestion des cours d'eau passe vraiment une approche globale de l'écosystème.
- La politique wallonne en matière de gestion évolue significativement vers la prise en compte à la fois du besoin de se prémunir contre les risques d'inondations, mais aussi de protéger la biodiversité des cours d'eau (les 2 objectifs seront bientôt incontournables : cf l'approche sectorisée et intégrée « PARIS » en cours de conception au sein du SPW).
- La gestion des 2<sup>èmes</sup> et 1<sup>ères</sup> cat en Dyle-Gette est assurée à 100% par soustraction *via* des entreprises spécialisées (contrairement aux autres provinces de Wallonie) : il a donc tout un travail à faire vis-à-vis de ce secteur privé pour faire aussi évoluer les mentalités de gestion vers une approche plus intégrée (*via* les cahiers des charges adaptés en conséquence).
- Le projet de mise en place d'un nouveau service de cantonniers de rivière en Dyle-Gette est toujours d'actualité : il a été mis en stand by lors des dernières élections. Le Président du CRDG en sera prochainement informé.
- Le CRDG aide depuis 2-3 ans les gestionnaires des cours d'eau lors des chantiers programmés (procédure de concertation préalable aux travaux + toute-boîte d'information pour les riverains).

### ***Présentation du CR Escaut-Lys***

Le CREL organise chaque année une formation/conseil à la gestion des cours d'eau (de la théorie en matinée et un exemple pratique l'après-midi)

- La formation est organisée par le CR Escaut-Lys et pour l'année 2014 en collaboration avec un nouvel agent du DNF qui est arrivé depuis un an et qui travaillait avant sur la gestion et l'aménagement des cours d'eau. Il était intéressé à participer à la formation et nous lui avons proposé d'intervenir sur les aspects aménagement de cours d'eau et retour d'expérience.

- Les publics ciblés sont l'ensemble des membres et partenaires du Contrat de rivière, les gestionnaires de cours d'eau, les techniciens des Parcs naturels, des intercommunales ...
- Ces formations s'organisent plutôt sur demande : le CREL propose en effet tous les ans des formations comme la reconnaissance des espèces invasives, l'entretien et l'aménagement des petits cours d'eau, les indices biologiques ... Cependant si des membres ou partenaires de l'asbl sont intéressés par d'autres thèmes, le CREL peut les organiser. Il suffit de demander. Par ex, la Province de Hainaut nous a demandé en 2013 d'organiser pour son personnel une formation sur l'entretien de la ripisylve et une formation sur l'IBGN.
- Les formations sont proposées par le CREL et les intervenants actuels font partie du personnel du CREL qui possède en interne les compétences pour les animer. Cependant des spécialistes extérieurs sont parfois associés s'ils le souhaitent (cf agent DNF) ou en fonction des sujets abordés.
- Les formations sont libres et non payantes.
- Les chantiers de l'après-midi sont réalisés avec les personnes inscrites à la formation. Se pose cependant le problème du matériel, de son utilisation et des assurances car il faut parfois utiliser des tronçonneuses, des scies : « on négocie alors avec la commune pour avoir l'assistance d'ouvriers communaux avec leurs outils ; on évite ainsi les problèmes avec les assurances. Pour le reste on essaie de faire attention. On est en train de voir avec nos assurances comment s'organiser au mieux ».

**Questions-réponses par rapport à l'expérience du CR Escout-Lys**

- Avez-vous réalisé des plantations le long des cours d'eau ?  
On n'a pas réalisé de plantation. Il y a un projet avec la Province de replanter une ripisylve. Mais rien n'est encore fait. Sinon on a déjà fait de l'entretien de la végétation dans le cadre des formations et il est prévu d'en refaire sur d'autres sites l'année prochaine.
- Quid du besoin d'intervenir pour enlever des embâcles naturels ? Oui/non/ça dépend où ...
- Qui est intéressé par une formation de ce type ? Les Communes de Walhain et de Chaumont-Gistoux ont clairement exprimé leur intérêt (+ d'autres ?)

## 2/ La protection des zones humides

### **Présentation de la commune de Lincet**

Avec sa nouvelle réserve naturelle « Les Tournants », la Commune de Lincet est exemplaire, sur plusieurs points :

- implication de la commune, y compris sur le plan financier (5.000 euros par an pour l'entretien)
- implication du personnel communal *via* un agent communal (François)
- projet participatif *via* l'implication des bénévoles du Comité d'Environnement de Lincet
- expertise scientifique *via* le CRDG et *via* Natagora.
- convention de gestion entre la Commune et Natagora.
- soustraction avec le CRABE pour la gestion, *via* les ouvriers de la nature en formation
- projet d'aménagement de mares

### **Questions-réponses par rapport à l'expérience de Lincet**

- Un PCDN à Lincet n'ouvrirait-il pas de nouvelles possibilités pour la Commune ?  
*Réponse de François* : pourquoi pas, mais on vient déjà de rentrer dans une procédure PCDR et il y a des risques de surcharge de travail (il n'y a que 8 employés et 6 ouvriers à la Commune de Lincet).
- Pourquoi intervenir dans une réserve naturelle en creusant des mares, sachant que le suivi hydraulique est aléatoire (nappe) ?  
*Réponse de Damien* : quand on a la possibilité d'intervenir dans une zone centrale du maillage écologique (= maîtrise du terrain) pour y développer la biodiversité, il ne faut pas hésiter, car cela pourrait entraîner un essaimage de la faune et la flore vers d'autres sites proches qui ne sont pas gérés
- A Lasne, plusieurs propriétaires ont demandé à transformer une zone humide en étang : la commune essaye d'éviter ce genre de pratique, car il y a un risque d'appauvrissement de la biodiversité avec ce type d'intervention, malgré que les terrains actuels soient plutôt secs
- Nathalie Delacroix : comment Natagora peut-elle interférer chez le privé ? en effet, à Incourt, un propriétaire ne souhaite pas mettre son terrain en réserve naturelle (vallée de l'Orbais à Opprebais) : que peut-on faire ?  
*Réponse de Julien* : outre la réserve « les Tournants » à Lincet, Natagora BW assure la gestion de 5 réserves naturelles privées en Dyle-Gette (à Jodoigne, à Orp-Jauche, à La Hulpe, à Lasne et à Rixensart). Ces réserves naturelles sont soit la propriété de personnes privées (le plus souvent, un bail emphytéotique est alors conclu), soit la propriété de Natagora.
- A noter que 2 réserves naturelles en BW l'ont été pour des raisons d'opportunité (projets urbanistiques) : les anciennes sucreries à Genappe et le Domaine Nysdam à La Hulpe
- Autres RN : 7 domaniales (gestion DNF) et 2 provinciales (gestion PBW).

### **Tour de table des réserves naturelles communales dans les autres communes**

- à Beauvechain:
  - o la protection des zones humides est intégrée dans les outils communaux comme le RCU et le SSC : les zones centrales de l'inventaire du PCDN situées en zones urbanisables ne peuvent être remblayées + 80% des terrains doivent y rester en l'état pour seulement 20% consacrées aux constructions et abords
  - o bons contacts avec l'association Action Environnement Beauvechain, ce qui a permis de contrecarrer quelques projets de lotissements à risque dommageable pour la biodiversité
  - o la commune s'intéresse à une cariçaie d'1 ha que le propriétaire voulait replanter de peupliers : cette zone humide correspond en effet à un bassin d'orage naturel idéalement situé pour protéger le village de l'Ecluse ; mais le prix de vente proposé est trop élevé pour la commune. Le propriétaire est contraint par la commune de laisser le site en l'état.

- à Lasne :
  - o la commune est attentive à ce que les zones humides soient protégées sur son territoire (vigilance concernant les permis de modification du sol + concernant les demandes de création d'étangs)
  - o RCU depuis 2004 et le SSC reprend une carte des sites d'intérêt paysager
  - o bons rapports avec l'association Lasne Nature, qui est très active et qui gère une réserve naturelle (Ru Milhoux) acquise *via* appel à souscriptions auprès des habitants de Lasne
  - o autres réserves naturelles privées (La Marache et Renipont)
- à Chaumont-Gistoux :
  - o une gestion différenciée de l'étang communal d'Inchebroux est recherchée (TFE à ce sujet), mais le futur de cet étang n'est pas fixé (rôle sur le plan du tamponnement des crues du Train compatible avec le développement de la biodiversité ?)
- à Hélocine :
  - o un bassin d'orage naturel à Linsmeau (SPW), une cressonnière chez un particulier le long du Gollard + le Domaine provincial
- à Mont-St-Guibert :
  - o rares ZH en terrain privé à Bierbais + ancienne cressonnière au Ry de Corbais
- à Walhain :
  - o une zone humide au fond de Spèche, présentée comme zone d'immersion potentielle, mais la Province du BW ne prend pas d'initiative
  - o 1 site humide a été détruit par un agriculteur
  - o au Vieux Château de Walhain, l'Institut du Patrimoine wallon ne souhaite pas que la commune prenne une initiative (possibilité de restaurer un étang)
  - o une roselière pourrait accueillir une station d'épuration par lagunage, mais il faut que l'IBW s'implique
  - o ailleurs, il y a 1/3 d'ha qu'un agriculteur est disposé à vendre (amphithéose)
- à Incourt :
  - o un site en plaine alluviale de l'Orbais à Opprebais (prairie du Wez) : le propriétaire a été informé par le DNF et le CRDG, mais il souhaite pouvoir continuer à y chasser (voir plus haut)
  - o la gestion du bassin d'orage d'Opprebais (au Nord de la carrière inondée) devrait faire l'objet d'une concertation par la commune

#### **Intervention de Jean-Marie Tricot (CRDG)**

- en Dyle, beaucoup de zones humides et de tronçons de cours d'eau à haute valeur écologique sont situés en Sites Natura 2000 : quid de la mise en œuvre de Natura 2000 ?  
*Réponse de Julien* : actuellement 50 Sites Natura 2000 sont « bouclés » sur le plan de leurs mesures de gestion/protection ; un nouveau « train » de sites devrait passer prochainement ; de plus, tous les Sites Natura 2000 sont déjà soumis à un régime de protection préventive (drainage et remblais interdits), même si leurs mesures de protection ne sont effectivement pas encore déterminées pour la majorité d'entre eux.
- le CRDG avait organisé en son temps une formation sur la diversité des statuts de protection juridique des sites naturels (*cf* l'ouvrage édité sur le sujet par le SPW, à l'initiative du CRDG).
- une piste de stratégie a été abandonnée, faute de temps : mettre en place des groupes de travail CRDG associant les communes, les associations et le DNF pour aller démarcher vers les propriétaires de sites humides non protégés légalement (*cf* l'inventaire du CRDG) et les informer + leur proposer un statut de protection pour leurs terrains.